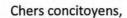
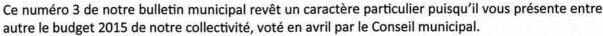
FLASH'INFO n°3







J'attire votre attention sur le fait que malgré la baisse des dotations de l'Etat sur notre budget de fonctionnement, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité et d'appliquer une gestion rigoureuse. Nous maintenons toujours une politique d'investissement importante en poursuivant l'embellissement de notre cité, avec notamment la restructuration des rues du Commerce, de la Fraternité et du boulevard de l'Hôtel de Ville.

Evidemment chaque année l'entretien de la voirie bénéficie de toute notre attention et petit à petit, dans un contexte budgétaire contraint, nous nous attachons à programmer des travaux.

Je tiens aussi à saluer tout particulièrement le travail des agents qui ont réalisé la rénovation du début de la rue Billaudy en réemployant les pavés récupérés lors des travaux du quai de la Besbre.

Je vous souhaite une bonne lecture ainsi qu'un bel été.

Jacques de CHABANNES

Maire de Lapalisse Président de la Communauté de Communes Conseiller départemental de l'Allier

Quelques rappels de civisme

En ce début d'été, quelques rappels s'imposent pour que chacun puisse profiter des longues soirées dans un cadre de vie agréable.

Nos amis à 4 pattes

Par arrêté municipal du 29 mai 2012, les animaux sont interdits de divagation sur l'ensemble du domaine public, et doivent être tenus en laisse ; leurs propriétaires doivent les maintenir dans le caniveau lors de l'évacuation de leurs déjections, ou s'assurer de nettoyer le trottoir souillé. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie nécessitent l'obtention d'un permis de détention (déclaration en mairie), et doivent être muselés dans les lieux publics.

Tonte & bricolage

Petit rappel pour les bricoleurs du week-end : tous les outils et appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, peuvent être utilisés le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, et le dimanche matin entre 10h et 12h. (en semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30)

Voisin vigilant

La période estivale est un moment de prédilection pour les cambrioleurs aussi, grâce à la vigilance de chacun, être attentif à des faits inhabituels peut permettre de déjouer une tentative de cambriolage.

Ainsi, si vous remarquez quelques choses d'anormal, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie (04.70.99.03.60 ou 17).

Stationnement, zone bleue

Le stationnement au-delà de 2 heures est interdit sur les voies entrant dans le dispositif 'zone bleue' (rue Winston Churchill, rue du Pdt Roosevelt, place Général Leclerc, quai de la Besbre) : un disque de contrôle de durée doit être obligatoirement installé en évidence dans le véhicule. A défaut, un procès verbal électronique sera dressé.







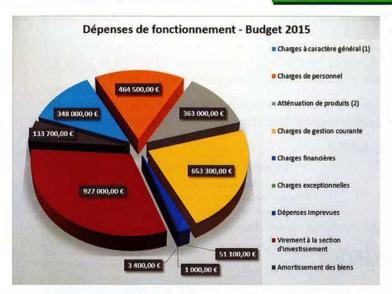


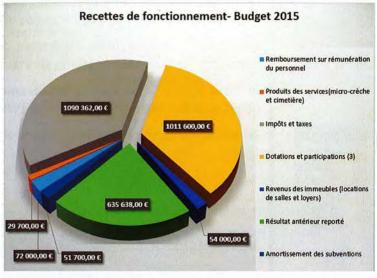


Budget principal 2015

Le budget général a été adopté le 2 avril 2015 par le conseil municipal ; il s'élève à 2.945.000 € en section de fonctionnement, et à 1.880.000 € en section d'investissement, en voici une représentation synthétique :

FONCTIONNEMENT

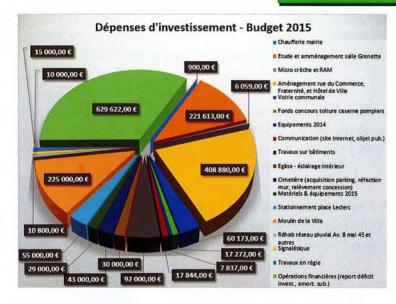


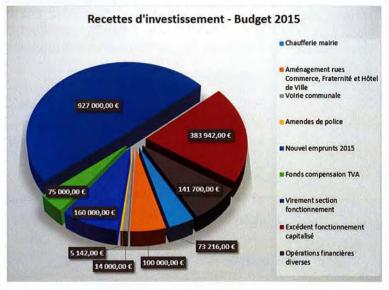


- (1) combustibles, locations mobilières
- (2) fonds d'amorçage réforme des rythmes éducatifs reversés au SISCOL

(3) la baisse de la dotation globale de fonctionnement est estimée à 40.000 € en 2015

INVESTISSEMENT





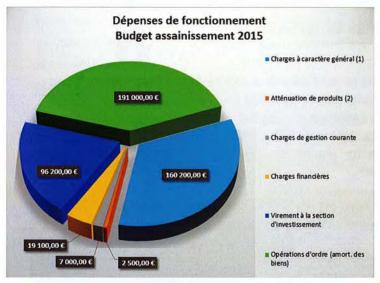
Le conseil municipal a décidé lors de l'adoption du budget 2015, de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales, et ce malgré une baisse des dotations versées par l'Etat.

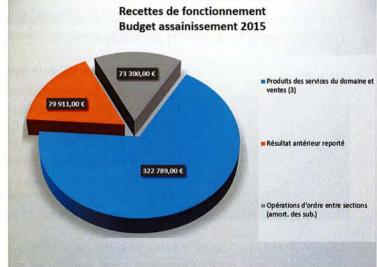
De même, le montant global des subventions allouées aux associations a été maintenu à l'identique, en contrepartie de quoi il sera demandé à celles-ci de participer activement aux différentes animations qui rythment notre quotidien.

Budget annexe assainissement 2015

Le budget annexe assainissement s'équilibre à 476.000 € en section de fonctionnement, et à 593.000 € en section d'investissement, en voici une représentation synthétique :

FONCTIONNEMENT



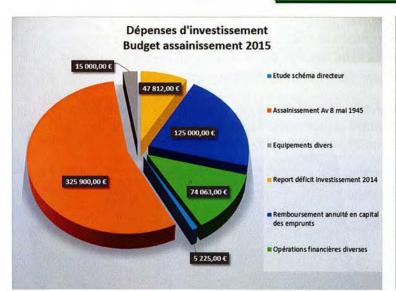


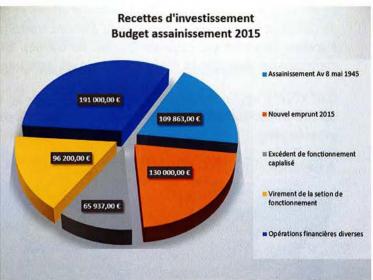
 rémunération du SIVOM pour entretien et exploitation assainissement collectif 1.666 abonnés et 135.156 m³ consommés

(2) redevance modernisation réseaux reversée à l'Agence de l'Eau

(3) redevance assainissement collectif de Lapalisse

INVESTISSEMENT





Focus: développement durable

NOS ESPACES VERTS: LES PRÉMICES D'UNE GESTION RAISONNÉE

Les espaces verts de la commune sont très nombreux. Rien que pour la partie « ville » nous pouvons citer le Parc Floral, les jardinières en ville, les 5 monuments aux morts, le cimetière et les multiples petits espaces verts.

C'est l'ensemble des agents des services techniques de la commune qui en gère l'aménagement, l'entretien et le fleurissement.





Pour la période estivale ce sont près de 9.250 pieds qui sont plantés, pour le fleurissement automnal autour de 4.600 pieds ainsi que 200 oignons de tulipes. Le reste du patrimoine végétal à tailler est conséquent : 1.600 arbustes à fleurs, 2,6 km de haies, 40 ifs taillés en forme de cube, 50 buis taillés en forme de boules. Et n'oublions pas les 1.320 arbres et 90 conifères à entretenir.

Concernant l'arrosage l'eau est pompée dans un forage (pour le Parc Floral, les jardinières) et également dans le bassin Maurice.

Depuis 4 ans, par souci d'économie de main d'œuvre et de consommation d'eau, une partie du fleurissement a été remplacée par des plantes vivaces et graminées (300 plants installés en 2014).

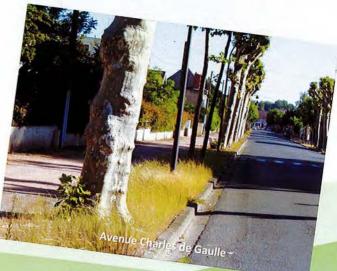
Mais le point le plus important reste le désherbage. Afin d'aller dans le sens du développement durable il est nécessaire de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires. Il en est ainsi depuis 4 ans : certaines zones ne sont plus traitées (exemple : autour du bassin Maurice).



Le principe de paillage a été utilisé autour d'arbres et d'arbustes, avec les tailles des arbres de l'avenue Charles de Gaulle préalablement broyées. Pour certains trottoirs le choix a été fait de réduire partiellement les surfaces à traiter (exemple de l'avenue Charles de Gaulle). En ces lieux la végétation spontanée repart et est alors contrôlée par la coupe. Le désherbage manuel, avec ou sans outil, demeure important.

D'ici 2016, il est demandé aux collectivités d'arriver au « niveau zéro » traitement. Actuellement il reste encore 90 000 m² de surfaces traitées. Dans les années à venir notre regard devra accepter l'enherbement de nos espaces verts.





Zéro phyto, je suis mieux dans mon eau !

LOI LABBÉ: RÉDUCTION DE L'EMPLOI DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La loi du 6 février 2014, dite 'Loi Labbé', modifiée le 26 juin 2014, vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires. Le texte prévoit la mise en place de l'objectif « zéro phyto » dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} mai 2016.

C'est dans cet objectif qu'un plan de réduction des produits phytosanitaires a été mis en place depuis 2011 avec les services techniques afin d'accompagner ce changement profond de nos habitudes. Ainsi, les cours de la micro-crèche, des écoles maternelles et primaires, mais aussi la périphérie des terrains de sport sont aujourd'hui entretenus différemment, sans produit phytosanitaire.

NOUVEAU VÉHICULE ÉLECTRIQUE



Sans doute l'avez-vous aperçu dans les rues lapalissoises, se déplaçant silencieusement et n'émettant qu'un 'bip-bip' lors de manœuvres arrières ?

La commune de Lapalisse a en effet acquis il y a quelques mois un véhicule 100% électrique qui se recharge sur une simple prise électrique.

Destiné aux services techniques, ce véhicule de faible gabarit ne nécessite pas la détention d'un permis de conduire.

Silence, ça roule!

EHPAD François GREZE

OUVERTURE DE PLACES SUPPLÉMENTAIRES D'ACCUEIL DE JOUR

L'EHPAD « François GREZE » de Lapalisse a obtenu l'autorisation de l'Agence Régionale de Santé pour la création de 3 places supplémentaires d'accueil de jour, portant ainsi à 6 le nombre total de places autorisées.

Ce dispositif permet d'accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, hors jours fériés. Pour la personne accueillie, l'accueil de jour est une alternative à l'entrée en institution qui va lui permettre de préserver des contacts sociaux et lui donner l'opportunité de participer à différents activité dont l'objectif est de stimuler la mémoire.

De plus, le temps d'accueil permet d'apporter du répit aux familles ou aux aidants, afin de favoriser le maintien à domicile en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire.



Que s'est-il passé ces derniers mois?

LES COMMÉMORATIONS

LAPALISSE rend toujours hommage aux femmes et hommes engagés pour gagner leur liberté. Quelques clichés

des commémorations :





INAUGURATION DU RÉSEAU DE CHALEUR

L'inauguration du nouveau réseau de chaleur, destiné à chauffer les bureaux de la mairie, de la communauté de communes, du pôle « jeune » et la salle de la Grenette, a eu lieu le mercredi 22 avril 2015. Etaient présents Mr René SOUCHON, président du conseil régional d'Auvergne, Mr Jean ALMAZAN, sous-préfet de l'arrondissement de Vichy, Mr Jean LAURENT, représentant du conseil départemental de l'Allier, Mr Yves SIMON, président du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (SDE03).



TIMBRE HOMMAGE AU SEIGNEUR DE LA PALICE

Un timbre hommage au Seigneur de La Palice, Jacques II de Chabannes, Maréchal de France, a été créé à l'initiative de l'association de philatélie, cartophile et autres collections du pays de Lapalisse, et notamment par son président Michel PINEL, qui a œuvré dans la préparation du dossier de candidature.



Retenu par le jury, le timbre a été dessiné par Sophie BEAUJARD, puis gravé sur une plaque de métal, en taille douce par Yves BEAUJARD. Edité à 1.200.000 exemplaires sans retirage, dans l'imprimerie de La Poste à Boulazac, son lancement officiel a eu lieu les 15, 16 et 17 mai, au cours d'un week-end consacré à la philatélie et aux collections (exposition à la salle des fêtes, bourse multi-collection salle de la Grenette). Le lancement de ce timbre organisé par La Poste ne pouvait que se dérouler dans la maison de Jacques II : le château de La Palice.

Plusieurs milliers de visiteurs dont quelques férus philatélistes ayant traversé la France, ont pu acheter en avant première le timbre et le faire oblitérer. Ils pouvaient également faire dédicacer les cartes, enveloppes et autres supports à l'effigie du Maréchal de La Palice par les différentes personnalités présentes : Sophie BEAUJARD, Yves BEAUJARD, Marie-Noëlle GOFFIN, créatrice du dessin « oblitération 1^{er} jour », Raymonde PAROT, artiste peintre, à l'origine de l'illustration des enveloppes et Jacques de Chabannes, XXIVème du nom.





Reportage sur le Marché

Quelques rayons de soleil, et hop, 2 de nos élus sont en route pour le marché afin de recueillir les remarques des marchands et usagers.

Malgré une diminution du nombre de stands, de manière générale les visiteurs estiment qu'il est bien achalandé, et bien disposé ; le marché fait partie de l'identité de Lapalisse, et est décrit comme un lieu convivial.

Unanimement les commerçants sont satisfaits d'un marché qui se maintient notamment grâce à une fidèle clientèle et par rapport à sa situation dans la semaine, à deux pas du week-end. Ils apprécient les bons rapports qu'ils entretiennent avec les placiers et les liens qui se tissent avec leurs clients au fil des années.

Avec son emplacement central et la proximité du stationnement, le marché n'attend plus que votre visite!





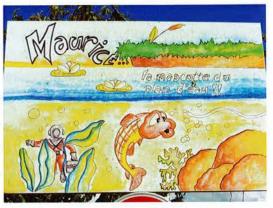


Raconte moi Maurice

Depuis le lancement du « flash'info » il y a un an, vous avez pu remarquer la présence d'une mascotte que l'on retrouve au fil des pages, sous la forme d'un petit poisson rouge sympathique.

A l'origine, ce petit poisson rouge a vu le jour il y a une quinzaine d'années, lors de la création du bassin écrêteur de crues « Les Acacias ».

C'est une jeune lapalissoise, Jessica PIGERON, qui a ainsi apporté son concours en créant le personnage de Maurice, le poisson rouge, symbole du plan d'eau.



Aujourd'hui, Jessica n'a pas perdu son coup de crayon ... elle en a fait son métier.

Dernières brèves



ERRATUM:

Dans le dernier numéro du 8888 du mois de janvier, le sujet de l'accueil des jeunes enfants est évoqué : il n'est pas à l'ordre du jour de prévoir une extension de la micro-crèche Pom d'Api sur Lapalisse.

DÉCHÈTERIE - Horaires d'été :

Du 1er Mars au 31 Octobre - Du mardi au samedi 8h-12h / 14h-18h (jusqu'à 17h le samedi)

RAPPEL « Sacs Jaunes » : Distribution des sacs jaunes tous les 1^{er} jeudis du mois, le matin sur le parking du bureau de tabac (dépannage possible auprès des services techniques pour les personnes ne pouvant se déplacer le jeudi matin : 2 rouleaux par foyer par an).







4 au 16 juillet 2015 Expo consacrée au Bourbonnais au Télécentre

vendredi 24 et 31 juillet 2015, 7 et 14 août Promenades théâtrales visites animées

19 & 20 septembre 2015 Passage de voitures anciennes

7 au 14 novembre 2015Exposition photos
« Paul Guénaud, Caporal Signaleur »

Maquette : Mairie de Lapalisse Impression : sarl Imprimerie Guériaud - 03120 Lapalisse